



Question sur le montant de la retraite nette fiscale

Par **annod**, le **02/03/2011** à **23:43**

Bonjour,

Je demande à des personnes déjà en retraite et qui perçoivent des pensions de la CNAV, l'ARRCO ou l'AGIRC, de me confirmer que le montant de leur retraite nette fiscale (à déclarer aux impôts), est bien de :

Net fiscal = Net (à payer) + Cotisations non déductibles (1)

(1) CSG à 2,40 % et CRDS à 0,50 % sur la totalité des allocations brutes (pension de base + majorations familiales)

Merci pour vos réponses

Par **Delphine MM**, le **09/03/2011** à **16:09**

Bonjour Annod,

Pour remplir correctement votre déclaration d'impôts, je vous conseille de contacter les services paiement de la CNAV et de votre organisme de retraite AGIRC/ARRCO.

Bonne journée

Delphine, expert retraite chez Malakoff-Médéric